



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE -- EGALITE -- FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2024_059_PM

Objet : Dérogation de tonnage camion de plus de 3T5

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2

Vu le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par l'entreprise « Infra-Bat », sise à Aix-En-Provence sollicitant une dérogation de tonnage pour les camions dont le PTAC est supérieur à 3T500 sur l'agglomération de MALLEMORT dans le cadre des travaux de confortement d'une habitation au 299 rue Frédéric Mistral du :

Lundi 06 au vendredi 31 mai 2024.

ARRETE :

Article 1 : Dans le cadre des travaux de confortement d'une villa au 299 rue Frédéric Mistral à Mallemort l'entreprise « Infra-Bat », sise à Aix-En-Provence est autorisée à faire circuler des véhicules dont le PTAC est supérieur à 3T500, sur l'agglomération de MALLEMORT, afin de se rendre sur le chantier du **lundi 06 au vendredi 31 mai 2024.**

Article 2 : la présente autorisation exclue les voies de circulation comportant un ouvrage limité à un certain tonnage tel que les ponts et les chaussées non praticables.

Article 3 : A cette occasion le parking situé à côté de l'habitation sera réservé à l'entreprise pour lui permettre de décharger son matériel.

Article 4 : La signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera tenu responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 5 : Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des services
- Madame la Directrice des services techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Entreprise « Infra-Bat » à Aix-en-Provence

Fait à Mallemort, le 06/05/2024

Maire de MALLEMORT
Hélène GENTE

